





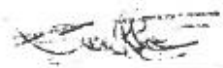
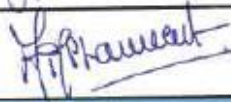



Date de la convocation portant l'ordre du jour : 5 avril 2024

Date de l'affichage du présent procès-verbal : 12 avril 2024

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU
Du 11 avril 2024 à 19h00

L'an deux mille vingt-quatre le onze avril à Valdahon – s'est tenue la réunion du Bureau du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. BOUQUET Philippe, en présence de :

Membres du Bureau			signatures
1	Président	BOUQUET Philippe	
2	1 ^o vice-présidente	ROBERT Marie-Christine	
3	2 ^o vice-président	PERROT Noël	
4	3 ^o vice-président	DEFONTAINE Thierry	
5	4 ^o vice-président	GUINCHARD Christian	
6	Secrétaire	PIQUARD Charles	
7	Membre	ANDRE Sébastien	excusé
8	Membre	ANGIOLINI Pascale	
9	Membre	GROSHENRY Maxime	excusé
10	Membre	PRETRE Béatrice	
11	Membre	VIEILLE Patrice	
12	Membre	VIENNET Marguerite	Excusée
13	Membre	VITALI Pascal	
14	Membre	PETITLAURENT Anne-Marie	
			Signature
	DGS	MERCIER Fabrice	

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau.

Il présente les excuses de M ANDRE Sébastien, M. GROSHENRY Maxime, et Mme VIENNET Marguerite

M. le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant le prêt de l'écran tactile pour la CCPHD. Il soumet ce point à l'approbation des membres du Bureau.

Ce point est validé à l'unanimité et est ajouté à l'ordre du jour

M. le Président expose l'ordre du jour :

- 1. Approbation des procès-verbaux des réunions de bureau du 31 janvier et 5 mars**
- 2. Point le cas échéant sur les différentes commissions :**
 - 2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
 - 2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
 - 2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
 - 2.4 Commission « Contrôle Financier »
- 3. Actualités syndicales :**
 - 3.1 Conventions de vente d'eau en gros - renouvellement et actualisations proposées dans le cadre de l'accompagnement de KPMG
 - 3.2 Actualité avec le SIE Plateau des Combes
- 4. Convention :**
 - 4.1 CCPHD convention de groupement de commandes - Travaux Vercel rue de Lanchy
 - 4.2 ORNANS – M. MOURLON - rue de l'Isle convention de transfert des équipements
 - 4.3 CCPHD – convention de prêt de l'écran tactile
- 5. Patrimoine :** LODS – Division des parcelles AC 225 et 287 et échanges de terrains – M. Mme Arrigo
- 6. Ressources Humaines** – RIFSEEP nouveaux arrêtés ministériels de la filière technique et révision du montant du CIA
- 7. Contrat de délégation de service public (2015-2027) :** proposition d'avenant
- 8. Questions diverses**

Quorum : 14 membres du Bureau en exercice, le quorum est donc de 8 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 11 membres sont présents, puis 10 dès le point 3. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Secrétaire nommé par délibération : M. PIQUARD Charles

1. Approbation des procès-verbaux des réunions de bureau du 31 janvier et 5 mars

❖ *M. le Président demande s'il y a des remarques.*

Les procès-verbaux n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du Bureau, M. le Président les soumet au vote. Ces procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité par les membres qui étaient présents à ces séances.

2. Point sur les différentes commissions

M. le Président donne la parole à chaque Vice-Président qui présente le travail effectué par chacune des commissions :

2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente informe le Bureau la Commission va se réunir prochainement. Un dossier important en cours : la préparation du congrès de la FNCCR qui se déroulera du 26 au 28 juin 2024 à Besançon. Un COPIL est prévu le 25 avril qui permettra de finaliser le programme des 3 jours et de déterminer la participation de chacun.

Elle indique également aux membres du Bureau avoir participé à l'AG du mérite agricole, accompagnée de Mme PERNIN Cécile où la présentation du syndicat et ses enjeux a été vivement appréciée.

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente indique également qu'une réunion a eu lieu le 18 mars 2024 à Landresse sur la concertation sur les enjeux de la protection des sources réunissant les locataires des parcelles concernées, ainsi que divers partenaires tels que l'agence régionale de la santé, la chambre d'agriculture, le délégataire et un hydrogéologue. La participation active de tous les intervenants présents a été vivement appréciée. Un article est paru dans l'Est républicain.

2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »

M. le 2^{ème} Vice-Président informe que la prochaine réunion trimestrielle a eu lieu le 22 mars 2024.

➤ Etat d'avancement des points évoqués lors de la réunion du 14 décembre 2023

⇒ Contrat D.S.P

- Schémas des réservoirs : état d'avancement et constats d'erreurs

58 schémas ont été réalisés. Des erreurs ayant été constatées, une vérification a été demandée le 17 novembre à Gaz et Eaux :

- 48 sites ont été recontrôlés et validés
- 5 sites ont été recontrôlés mais non validés
- 8 sites restent à recontrôler
- 13 sites en attente de lever lors du lavage.

Aucun nouveau schéma n'a été transmis.

- Etat des renouvellements des compteurs de plus de 20 ans

Jusqu'au 31 décembre 2023 : contractuellement, les compteurs de plus de quinze ans doivent être remplacés.

Au 31 décembre 2023, il restait 344 compteurs de plus de quinze ans, à la fois dans les compteurs accessibles et non accessibles.

Depuis le 1^{er} janvier 2024 :

99 compteurs ont été remplacés depuis le 1^{er} janvier 2024 dont 53 sur la Haute Loue.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, ce sont les compteurs de plus de 20 ans qui sont remplacés (Avenant n°10).

Il reste 95 compteurs de plus de vingt ans à renouveler au 15 mars 2024.

- Etat des renouvellements des branchements – bilan 2023 et 1^{er} trimestre 2024

En 2023, 257 branchements ont été renouvelés par le délégataire dont 191 sur le SIEHL.

L'objectif contractuel est de 255 branchements/an, donc l'objectif est rempli pour 2023.

180 ont été renouvelés pour fuite.

En mars 2024, 66 branchements ont été renouvelés, dont 50 sur le SIEHL.



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon

☎ 03 81 56 48 40 - ✉ contact@siehl25.fr

- Information sur les contentieux et gros impayés.

Les dossiers de contentieux ou impayés de plus de 6 mois et supérieurs à 3 000 € sont présentés dans un tableau. Ceux-ci représentent 62 785 €.

- Service client : évolution des indicateurs

M. le 2^{ème} Vice-Président présente la qualité de service au niveau de Gaz et Eaux. Celle-ci a légèrement augmenté, elle est de 81.7 % en février 2024.

La durée moyenne d'attente est environ de 4 minutes.

73 % des clients ont une attente inférieure à 5 minutes.

- RGPD : protocole d'accord en cours

Un protocole d'accord a été rédigé avec GBM et Gaz et Eaux. Il a été validé par :

- le SIEHL le 19 décembre 2023,
- CU Grand Besançon Métropole le 28 mars 2024

- Mise en œuvre de l'avenant n° 8 – travaux

- Les travaux prévus à l'avenant sont tous réalisés par le délégataire : Installation et maintenance d'un turbidimètre au réservoir de Suchaux
- Inspection caméra règlementaire des forages (une fois tous les dix ans) sur les 5 puits de Montgesoye, S1 et S3
- Mise en place d'un système d'extinction incendie automatique dans les armoires des 2 stations de tête (Montgesoye et Sucrue)
- Mise en place d'une liaison ADSL de secours en cas de défaillance des communications actuelles à Montgesoye et Sucrue

Les conditions de l'avenant n°8 sont donc respectées.

⇒ Travaux et études engagés

- Entretien des réservoirs : point sur l'entretien des espaces verts et du Génie Civil (exemple de la problématique du PPI Montgesoye)

Article 35.4 du Contrat de DSP : entretien des clôtures et portail à la charge du Fermier et renouvellement à la charge du SIEHL.

La clôture du PPI de Montgesoye est abimée par endroit et la végétation est enchevêtrée dans celle-ci. Une photo est présentée aux membres du Bureau faisant apparaître une négligence dans l'entretien que doit effectuer le délégataire.

Le SIEHL a fait estimer le coût du débroussaillage sur 600 ml : 15 600 € HT.

➤ Actualités du contrat DSP

⇒ Contrat D.S.P

- Bilan énergie 2023

M. le 2^{ème} Vice-Président présente aux membres du Bureau, l'évolution des coûts d'énergie depuis 2016. Il rappelle qu'un avenant a été pris afin de prendre en compte le surcoût de l'énergie.

Le bilan 2023 fait apparaître un surcoût qui correspond à ce qui était prévu dans l'avenant n°10.

- Rendements et volumes 2023

Le rendement annoncé pour 2023 est de 76.64% et l'ILP de 2.88, ce qui montre une amélioration par rapport à 2022.

Ce sont 3 871 091 m³ qui ont été vendus.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 annoncé
rendement du réseau	72.50%	75.93%	72.07 %	74,5 %	73.67 %	76.64%

ILP	3.5	2.87	3,72	3,21	3.45	2.88
Volumes vendus	3 590 949	3 745 261	3 737 042	3 737 606	3 735 205	3 871 091

- Réflexion sur le déploiement de la télérelève sur le SIEHL : avancement

Le déploiement se déroulerait en 4 phases :

- l'identification et le déploiement des concentrateurs
- le déploiement des émetteurs
- des tests de fonctionnement
- l'identification des émetteurs non-fonctionnels et la mise en place de têtes déportées.

Les sites isolés pourraient éventuellement être en radio relève, ce qui amènerait quand même un service à l'abonné.

Le coût (fonctionnement du délégataire) pourrait être impacté sur la part fixe.

Ce sont environ 100 concentrateurs et 19 000 compteurs à équiper, ce qui représenterait 10 ETP à temps plein sur un an.

Le déploiement pourrait se faire sur trois ans.

Le SIEHL supportera l'investissement total (amortissement sur 15-20 ans).

Des subventions sont possibles pour l'amélioration du rendement.

⇒ Travaux et divers

- Chloration à Glamondans : travaux de modification à réaliser dans le réservoir

Le problème vient essentiellement du fait que la cuve est carrée, l'eau ne se mélange pas correctement.

De plus, l'adduction tombe en face de la distribution, c'est donc l'eau déjà chlorée qui est rechlorée alors que l'eau de la cuve ne brasse pas.

Pour l'instant la rechloration est stoppée. La crépine devra être prolongée lors du prochain lavage (date à donner au SIEHL) ainsi que l'adduction qui serait prolongée par un coude plongeur déporté.

Un devis de 5 663 € a été présenté au SIEHL.

- Vol d'eau Montfaucon : préjudice SIEHL entre 2009 et 2019

Le particulier s'était raccordé sur un branchement commun à plusieurs maisons par un by pass dans le regard. Après un constat de gendarmerie, Gaz et Eaux a déposé plainte.

Un détail du préjudice a été établi, mais ne sera pas rétroactif avant 2015.

Cette situation pose question sur le suivi par le délégataire des consommations et des abonnés et M. le Président évoque la question de l'accès au fichier des abonnés qui n'est pas possible facilement et qui est désormais encadré par un avenant « RGPD ». La question des contrôles commune par commune des abonnés se posent donc désormais et une expérimentation pourrait être proposée au délégataire avec le concours de communes adhérentes au SIEHL qui seraient candidates par exemple pour examiner et pointer les compteurs sur le terrain. M. le Président propose que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion trimestrielle avec SDGE. Dans tous les cas, M. le Président indique qu'il conviendra de savoir comment ce branchement illégal à Montfaucon a pu être installé et n'a pas pu être repéré plus tôt.

- Travaux réalisés pendant la période

Présentation des équipements à poser :

- 1 pompe du Puits N°2 de Montgesoye (mars)
- Moteur groupe refoulement N°4 de Montgesoye après renouvellement partiel palan (câble)
- Armoire électrique du surpresseur de Passavant
- Armoire électrique de l'accélérateur du Petit Paris
- Analyseur de chlore de Montgesoye (avril)

- Vanne sur ballon anti-bélier de Sucrue pour requalification réglementaire

Le renouvellement des 2 ballons anti-bélier de l'accélérateur de la Violette a été réalisé.

Les échelles des réservoirs suivants ont été remplacées : L'Hôpital du Grosbois, Saules, Montivernage, Lods Eglise, Rurey Neuf.

➤ Questions diverses

- Compte rendu des Forages Lods S3

Le second forage pourrait être acidifié pour doubler son débit, et un nouveau forage pourrait être réalisé à l'extrémité ouest de la parcelle, sur les conseils de l'hydrogéologue.

M. le 2^{ème} Vice-Président informe que la prochaine réunion trimestrielle aura lieu le 4 juillet 2024.

2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

M. le 3^{ème} Vice-Président présente un point sur les travaux en cours.

Il présente un nouveau tableau de bord permettant une lecture plus rapide de l'avancée des travaux (annexe transmis avec la convocation).

Les membres du Bureau valident une présentation plus succincte lors du prochain comité syndical tout en annexant à la note de synthèse le tableau récapitulatif.

- ❖ *M. PIQUARD Charles, demande quelles est la tendance des marchés en ce moment ?*
M. CAPRANI Matthieu indique qu'après la flambée des prix constatée les années précédentes, les marchés tendent à se stabiliser mais ils ne reviendront pas au prix des années antérieures au COVID. Les maîtres d'œuvre en ont pris compte dans les estimations qu'ils présentent.

2.4 Commission « Contrôle Financier »

M. le 4^{ème} Vice-Président fera un compte rendu de la réunion de la CCF qui s'est tenue le 14 mars 2024.

Le **CARE** (Compte Annuel du Résultat d'Exploitation) 2022 a été analysé, puis des informations complémentaires ont été demandées à Gaz et Eaux.

Les éléments suivants ont fait l'objet d'une demande d'informations complémentaires auprès de Gaz et Eaux :

- Autres sous-traitance administratives et techniques : +5 958 € entre 2021 et 2022
- Impôts et taxes : +17 246€
- Assurances : +24 770€

Ce montant correspond bien aux assurances 2022 (hors assurance véhicule qui est comptabilisée dans les charges de véhicules, de l'ordre de 6.6k€ sur 2022) qui ont changé d'imputation.

GE a, d'ores et déjà, informé le SIEHL qu'une augmentation a eu lieu en 2023.

- Engins et véhicules : +29 728€

Motifs :

- Augmentation des prix du carburant + 19% soit une augmentation des charges de l'ordre +14 k€

- Dépenses supplémentaires pour l'entretien des camions spécifiques (camion grue et poids lourds) + 5k€
- Coûts locations de véhicules : +3 k€

➤ Informatique : +12 049€

Les réponses de Gaz et Eaux ont fait l'objet d'une analyse et certains compléments vont être redemandés.

Les résultats de l'année 2022 font apparaître un résultat positif qui en 2023 devrait être impacté par l'augmentation importante du coût de l'énergie.

Dès que le CARE 2023 sera disponible, une comparaison sera réalisée avec les autres années.

Etat du Plan de renouvellement du contrat

61 équipements sont à renouveler dans le cadre du contrat sur la durée de celui-ci.

Au 31/12/2023:

- 37 réalisés dans le planning prévu
- 6 à réaliser entre 2024 et 2027
- 18 non réalisés (prévus entre 2019 et 2023) soit du fait d'une optimisation (les équipements sont encore fonctionnels et leur remplacement sont repoussés soit car la date de programmation des travaux était fautive).

Le SIEHL demandera un détail à Gaz et Eaux pour justifier les sommes du fonds de renouvellement.

M. GUINCHARD Christian quitte la séance.

3. Actualités syndicales

3.1 Conventions de vente d'eau en gros - renouvellement et actualisations

Conventions proposées dans le cadre de l'accompagnement de KPMG :

M. le Président rappelle que le Comité Syndical a validé lors de son assemblée du 13 février les nouvelles conditions financières pour les conventions de vente d'eau en gros.

Il fait le point sur les rencontres qui ont eu lieu avec les collectivités concernées (réunions du 19 et 22 mars 2024).

Il leur a été rappelé les principes d'évolution retenus :

- Harmoniser les conventions
- Convergence vers la tarification SIEHL
- Prise en compte des investissements futurs

basés sur les valeurs du syndicat : solidarité et responsabilité/cohérence et équité

Ces nouvelles conditions financières (uniquement pour la part syndicale et non pour la part du délégataire) sont appliquées sur :

- la part fixe : qui finance les investissements et les renouvellements des ouvrages de production et de stockage de tête.
- la part variable : qui finance le renouvellement des réseaux de transport

Concernant les factures des abonnés des communes non-adhérentes - principalement des écarts - desservis directement par les réseaux du SIEHL, elles seront adressées à la collectivité compétente au tarif des abonnés du syndicat (part SIEHL + Part délégataire). C'est, alors, la commune compétente qui facturera directement les abonnés concernés à son tarif en vigueur.

Un tableau récapitulatif incluant ces nouvelles conditions financières est présenté :

Part SIEHL	Coût ancienne convention HT ramené au m ³	Coût HT ramené au m ³ future convention sur base volume 2023
Echay	1,0314 €	0,4666 €
Epenoy	0,2893 €	0,3982 €
Loray	0,4010 €	0,4032 €
Montgesoye	0,1711 €	0,3423 €
Mouthier	0,1326 €	0,5996 €
Plaimbois Vennes	0,2153 €	0,4115 €
Sancey	0,3473 €	0,4439 €
Vaudrivillers	0,4586 €	0,4225 €
Lanans	0,5161 €	0,4230 €
SIE Vellerot les Vercel	0,1837 €	0,4289 €
SIE Plateau des combes	0,0726 €	0,3419 €
SIEPA	0,0663 €	0,4237 €

Des modifications spécifiques vont également être appliquées :

- Rétrocession des antennes de réseau uniquement dédiées aux abonnés des communes non adhérentes : ex: Epenoy
- Vaudrivillers Lanans : une seule convention avec Vaudrivillers.
- SIE de Vellerot : ajout d'un point de livraison : Moulin de Creuse
- Déplacement des points de comptage : SIEPA, Mouthier

M. le Président présente les échéances à venir :

- Validation des points particuliers (position des regards de comptage, propriété des canalisations, etc.)
- Rencontre avec les collectivités dans le 1^{er} semestre 2024
- Rédaction des conventions avec la relecture d'un avocat.
- Signature des nouvelles conventions et application

Convention de vente d'eau en gros avec GBM - AMO :

M. le Président rappelle le contrat tripartite avec GBM, Gaz et Eaux et le SIEHL. Cette convention est plus récente et les prix appliqués correspondent à ceux du SIEHL.

L'idée est de recruter un AMO pour avoir une analyse croisée sur des sujets traités notamment par le cabinet KPMG.

M. le Président précise que pour la convention de vente d'eau en gros avec GBM, l'Exécutif a validé une proposition du cabinet Collectivités conseil pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des modalités de vente d'eau à GBM comme suit :

La première phase de l'étude consistera en une analyse de la situation de la vente d'eau

L'analyse se basera en particulier sur les documents suivants :

- Evaluation des conséquences de l'application de la stratégie générale du SIEHL sur la vente d'eau à GBM
- Evaluation des conséquences d'une convention dérogatoire de vente d'eau à GBM pour le SIEHL et les autres acheteurs d'eau en gros
- Evaluation des conséquences d'une cessation de la vente d'eau à GBM
- Définition et évaluation de scénarios intermédiaires définis avec le SIEHL (exemple : cessation progressive et/ou convention de secours...)

Les membres du Bureau valident le recours à cette AMO.

3.2 Actualités avec le SIAEP Plateau des Combes

M. le Président fait le point sur les différentes réunions qui ont eu lieu avec le SIE Plateau des Combes.

Il indique que le SIEPC a été invité à transmettre au SIEHL l'actualisation des travaux issus de leur schéma directeur, passant de 5 893 930€ à 3 557 160€.

Le SIEHL a présenté au SIEPC :

- Les travaux réalisés sur le réseau du SIEHL et indispensables en amont de l'interconnexion dont le reste à charge théorique pour le SIEPC, après déduction des subventions, s'élève à 660 534.72€. Il en découlerait une part supplémentaire sur 12 ans de 0.44€ HT/m³.
- L'impact financier calculé par le délégataire sur tous les abonnés du SIEHL en actant notre part de solidarité, si le SIEPC adhère au SIEHL, s'élèverait à 0.039€ HT/m³ sur les parts variables.
- Le coût d'une vente en gros respectant les nouvelles conditions financières serait de 1.43€ HT/m³.

Les tarifs présentés sont encore en cours d'analyse auprès du cabinet KPMG, M. le Président indique que ce dossier sera présenté au prochain bureau avec des chiffres définitifs et après une négociation prévue fin mai avec les élus du SIEPC.

4. CONVENTIONS

4.1 CCPHD convention de groupement de commandes - Travaux Vercel rue de Lanchy

240411-01

M. le Président donne la parole à M. CAPRANI Matthieu qui indique aux membres du Bureau que des travaux importants de mise en séparatif des réseaux d'assainissement à Vercel ont été programmés par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

M. le Président expose que le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue avait également programmé des travaux de renouvellement de son réseau – Rue Lanchy

Il semble opportun, pour des raisons économiques et de coordination des travaux, de réaliser l'ensemble de ces travaux conjointement.

Les membres du Bureau sont invités à valider cette convention.

Le technicien indique aux membres du Bureau que des travaux importants de mise en séparatif des réseaux d'assainissement à Vercel ont été programmés par la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs que le Syndicat des Eaux de la Haute-Loue avait également envisagés des travaux de renouvellement de son réseau sur cette commune.

Afin d'effectuer les travaux en parfaite coordination, il est proposé de réaliser un groupement de commandes entre les deux parties.

Le SIEHL sera désigné comme coordonnateur du groupement.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- *approuve le projet de convention*
- *autorise le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant*
- *désigne, pour la commission d'attribution :*
 - *M. Thierry DEFONTAINE, membre titulaire*

- M. Noël PERROT, membre titulaire
- Mme Marie-Christine ROBERT membre suppléant.

4.2 ORNANS – M. MOURLON - rue de l'Isle aux prêtres convention de transfert des équipements

240411-02

Zone aménagée : rue de l'Isle aux prêtres

M. le Président donne la parole à Mme PERNIN Cécile qui présente l'extension du réseau réalisée pour 2 lots : environ 60 ml de canalisation en fonte ductile et deux branchements.

Concernant le projet **rue de l'Isle aux prêtres à Ornans**, M. le Président présente la convention définissant les prescriptions financières et techniques pour la réalisation, la mise en œuvre et le transfert d'ouvrages d'eau potable dans les chemins d'accès, les plans d'aménagement d'ensemble, les zones d'aménagements concertées ou les lotissements qu'ils soient publics ou privés qui a pour objet de spécifier, à l'usage des maîtres d'ouvrage, des chargés d'études et des entreprises intervenantes, les procédures et les règles générales à suivre pour la réalisation du réseau d'eau potable sur le territoire du Syndicat dans les chemins d'accès, les plans d'aménagement d'ensemble, les zones d'aménagement concertées ou les lotissements, qu'ils soient publics ou privés.

Ces prescriptions permettent ultérieurement le transfert des nouveaux ouvrages réalisés par l'aménageur dans le patrimoine du Syndicat selon les modalités définies dans l'article 12 de la présente convention.

« ...ARTICLE 12 – TRANSFERT DES OUVRAGES

Le transfert des ouvrages devra faire l'objet de la part de l'aménageur d'une demande préalable auprès du Syndicat lorsque les travaux auront été achevés et réceptionnés après, s'il y a lieu, des réserves éventuelles.

A cette demande, devront être jointes les pièces suivantes :

- copie du procès-verbal de réception des travaux,
- copie de la facture des travaux,
- convention de servitude avec transcription hypothécaire, s'il y a lieu.

Le transfert fera l'objet d'un procès-verbal signé par les intéressés. La signature de ce procès-verbal vaudra transfert des ouvrages dans le patrimoine du Syndicat à titre gratuit.... »

Les membres du Bureau sont invités à valider cette convention.

La technicienne présente le projet d'extension de réseau rue de l'Isle aux Prêtres à Ornans, pour 60ml de canalisation en fonte ductile et 2 branchements.

M. le Président précise que la convention définissant les prescriptions financières et techniques pour la réalisation, la mise en œuvre et le transfert d'ouvrages d'eau potable dans les chemins d'accès, les plans d'aménagement d'ensemble, les zones d'aménagements concertées ou les lotissements qu'ils soient publics ou privés a été validée par l'aménageur – M. MOURLON Thierry

Ces prescriptions permettent ultérieurement le transfert des nouveaux ouvrages réalisés par l'aménageur dans le patrimoine du Syndicat.

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention avec l'aménageur
- valide, dans le cadre d'un transfert de propriété de la voirie interne au lotissement à la commune, le transfert des ouvrages « eau potable » selon les modalités définies dans l'article 12 de la présente convention.

4.3 Convention de prêt d'un écran interactif

240411-03

M. le Président fait part aux membres du Bureau de la demande de la CCPHD concernant le prêt et l'utilisation de l'écran interactif lors du salon de l'habitat du 19 au 22 avril prochain.

Une convention a été rédigée selon les modalités suivantes :

- Détail du matériel prêté
- Tarif : à titre gratuit
- Prise en charge et responsabilité de la CCPHD pour le déplacement du matériel
- Durée
- ...

Les membres du Bureau sont invités à valider cette convention.

M. le Président présente la demande de la CCPHD concernant le prêt et l'utilisation de l'écran interactif lors du salon de l'habitat du 19 au 22 avril prochain.

Une convention est rédigée pour encadrer ce prêt.

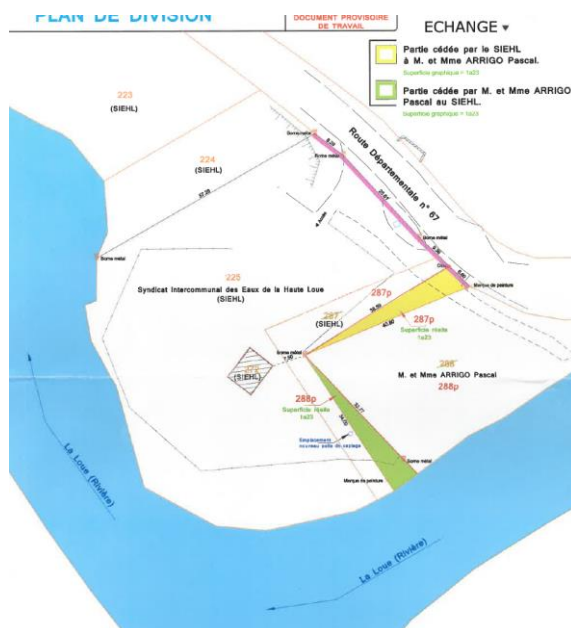
L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention
- précise que le prêt est à titre gratuit

5. PATRIMOINE LODS – Division des parcelles AC 225 et 287 et échanges de terrains – M. Mme Arrigo

240411-04

M. le Président précise aux membres du Bureau que le SIEHL dispose de plusieurs puits de captage. Il indique qu'une division et un échange de terrains sont nécessaires suite à l'emplacement d'un nouveau puits de captage à S3 et à la décision d'implanter une clôture sur le PPI et une haie végétale sur le PPR.



Les membres du Bureau sont invités à valider ces acquisitions et ces échanges

M. le Président présente le plan de division de bornage et d'échange concernant les parcelles du puits de captage à Lods, du fait de l'emplacement du puits et en prévision de travaux de pose de clôture et de création de haie végétale

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- Valide les divisions parcellaires présentées
- Valide les échanges de terrains comme suit :

Sect.	N°	Lieu-dit	Nature	Superficie			Appartenant à	Prix
				ha	a	ca		
AC	287	Es Billot RD N°67			01	23	SIEHL	0€
AC	288	Es Billot RD N°67			01	23	M. Mme ARRIGO Pascal	0€

- Précise que les crédits sont inscrits au BP 2024- chapitre 22 compte 2111
- Dit que les frais de bornage et de publicité foncière sont à la charge du SIEHL
- Autorise M. le Président, à signer tous les documents nécessaires, dont l'acte notarié

6. RESSOURCES HUMAINES : RIFSEEP nouveaux arrêtés ministériels de la filière technique et révision du montant du CIA

M. le Président donne la parole à M. MERCIER Fabrice qui rappelle que le RIFSEEP ou Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il se décline en deux parts :

- l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une **part fixe** déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la **fiche de poste**
- le CIA, Complément Indemnitare Annuel, est une **part facultative et variable** fixée au regard des critères d'évaluation établis pour **l'entretien professionnel**

Les plafonds applicables à ces deux éléments sont définis selon le groupe de fonctions auquel est rattaché chaque agent.

Le Comité Syndical du 21 février 2022 a validé l'instauration de ce régime indemnitare comme suit :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS) IFSE	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS) CIA
GROUPES DE FONCTIONS		
ATTACHES ET INGENIEURS TERRITORIAUX		
Groupe 1	36 210 €	1 250€ pondérés selon des critères
Groupe 2	32 130 €	1 250€ pondérés selon des critères
Groupe 3	25 500 €	1 250€ pondérés selon des critères
Groupe 4	20 400 €	1 250€ pondérés selon des critères
REDACTEURS TERRITORIAUX - TECHNICIENS TERRITORIAUX		
Groupe 1	17 480 €	1 250€ pondérés selon des critères
Groupe 2	16 015 €	1 250€ pondérés selon des critères
Groupe 3	14 650 €	1 250€ pondérés selon des critères
ADJOINTS ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES		
Groupe 1	11 340 €	1 250€ pondérés selon des critères
Groupe 2	10 800 €	1 200€ pondérés selon des critères

Après 2 ans d'application, M. le Président propose de réviser le RIFSEEP afin de prendre en compte les nouveaux arrêtés ministériels de la filière technique et de modifier les montants annuels maxima du CIA comme présentés ci-dessous :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI	MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
	IFSE	CIA
GROUPES DE FONCTIONS		Proposition de l'Exécutif d'inscrire les montants maxima des arrêtés ministériels - pondérés selon des critères
ATTACHES (arrêté ministériel du 3 juin 2015)		
Groupe 1	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	25 500 €	4 500 €
Groupe 4	20 400 €	3 600 €
INGENIEURS TERRITORIAUX (arrêté ministériel du 5 novembre 2021)		
Groupe 1	46 920 €	8 280 €
Groupe 2	40 290 €	7 110 €
Groupe 3	36 000 €	6 350 €
Groupe 4	31 450 €	5 550 €
REDACTEURS TERRITORIAUX (arrêté ministériel du 19 mars 2015)		
Groupe 1	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	14 650 €	1 995 €
TECHNICIENS TERRITORIAUX (arrêté ministériel du 5 novembre 2021)		
Groupe 1	19 660 €	2 680 €
Groupe 2	18 580 €	2 535 €
Groupe 3	17 500 €	2 385 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES		
Groupe 1	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	10 800 €	1 200 €

Les membres du Bureau sont invités à émettre leur avis.

Ce point sera soumis au prochain comité syndical après avis du CTP du Centre de gestion.

- ❖ *M. le 2^{ème} Vice-Président demande, au vu de la charge de travail des agents, s'il n'est pas possible de déroger à ces montants et aller au-delà.*

M. MERCIER Fabrice précise que ce sont des arrêtés ministériels qui déterminent et encadrent ces montants et que les collectivités ne peuvent pas aller au-delà. Il précise que l'IFSE valorise la charge de travail et que le CIA vient la renforcer. Il rappelle que le CIA est facultatif et qu'il appartient à l'autorité territoriale de déterminer le montant individuel applicable à chaque agent par arrêté, en respectant le cadre fixé par la délibération, d'où la révision présentée ce jour.

M. le Président ajoute qu'aujourd'hui pour être attractif, la collectivité se doit de valoriser son régime indemnitaire

Les membres du Bureau valident l'application des montants maximaux des arrêtés ministériels pour le CIA qui seront présentés pour délibération en comité syndical de juin 2024.

7. Contrat de délégation de service public (2015-2027) : proposition d'avenant

M. le 2^{ème} Vice-Président donne la parole à Mme PERNIN Cécile qui informe les membres du Bureau que lors de la dernière réunion de DSP, M. Larne a présenté une proposition d'avenant n°11 concernant la Chloration : estimations des impacts sur l'exploitation.

Elle présente les éléments de cet avenant.

Le délégataire a présenté les charges supplémentaires induites par la mise en place de la chloration :

- Delta d'exploitation sur les postes de Sucrue et Montgesoye, après repassage au chlore : 13 922€
- Coûts d'exploitation des rechloration réseau (23 postes) : 68 022€

Il propose d'augmenter :

- La part variable de 0.004€/m³ soit 14 672€ sur une estimation de 3 668 000 m³
- La part fixe de 2.75€/an soit 67 339€ pour 24 487 abonnés

Ce projet d'avenant est encore en cours de discussion et le cabinet Collectivités conseil a été sollicité sur ce sujet. Le SIEHL et GBM reviendront vers Gaz et Eaux pour donner leur avis.

8. Questions diverses

8.1 Calendrier :

Jeudi 6 juin	19h00	BUREAU	
Jeudi 20 juin	20h00 CAL à Ornans	COMITE SYNDICAL	
26 au 28 juin	MICROPOLIS	SIEHL	CONGRES FNCCR

M. le Président propose aux membres du Bureau d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité et notamment sur les dernières réunions partenariales organisées depuis la dernière réunion de bureau ou à organiser dans les prochaines semaines.

8.2 Rencontre avec GBM le 5 juin

M. le Président présente l'ordre du jour prévisionnel de cette rencontre :

- Application actuelle de la convention et un retour sur l'entretien et la visite des sites de comptage.
- Présentation des nouvelles conditions financières des conventions de vente en gros hors GBM
- Présentation des grandes lignes de notre schéma directeur et de notre PPI (équipements liés à GBM)
- Échange sur la stratégie et les besoins de GBM dans les prochaines années

8.3 Retour sur les ateliers « territoires connectés et durables » du SMIXTHD

M. MERCIER Fabrice qui a participé à ces ateliers fait un compte rendu aux membres du Bureau. 3 thèmes de principaux ont été identifiés : la gestion de l'eau, la transition écologique, (Gestion des bâtiments énergétiques, qualité de l'air ...) ; les informations géographiques (la gestion des données (SIG les systèmes d'information géographique ...))

Pour la gestion de l'eau, l'idée serait d'utiliser les compteurs électriques dotés de capteur, de manière à ce qu'ils puissent recenser les données. Les techniciens du SMIXTHD seraient en capacité de réaliser ce chantier de maillage d'antenne.

Ces données récoltées seraient centralisées dans des data centers sécurisés du Département sécurisé, traitées et retransmises aux collectivités qui le demanderaient. Ce travail serait effectué en lien avec l'Agence départementale d'appui au territoire (l'ad@t).

A l'issue de ces ateliers, il est clair que la volonté à la fois du Président du SMIXTHD et puis du Département, est de démarrer assez vite et de prendre décision politique sur les propositions de prestations qui pourraient être faites d'ici la fin de l'année. Il y a évidemment des collectivités qui sont beaucoup plus avancées que le SIEHL notamment sur la télérelève

8.4 Défense incendie

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente indique que les contrôles sont en cours et invitent les élus, dans la mesure du possible, d'assister aux opérations réalisées par le prestataire. Les retours des différents contrôles déjà effectués sont assez positifs.

8.5 Rénovation du SIEHL

M. le 2^{ème} Vice-Président indique que malgré quelques problèmes de chauffage (code erreur de la PAC), les travaux, avec le beau temps, ont repris. L'isolation est en cours de pose comme ont pu le constater les membres du Bureau présents. Les panneaux photovoltaïques seront installés prochainement.

M. le Président indique que quatre délibérations ont été prises au cours de cette séance :

NUMERO	OBJET	
240411-01	Convention : CCPHD convention de groupement de commandes - Travaux Vercel rue de Lanchy	Approuvée
240411-02	Convention : ORNANS – M. MOURLON - rue de l'Isle aux prêtres convention de transfert des équipements – extension de réseau	Approuvée
240411-03	Convention : CCPHD – convention de prêt de l'écran tactile	Approuvée
240411-04	Patrimoine : LODS – Division des parcelles AC 225 et 287 et échanges de terrains – M. Mme Arrigo	Approuvée

M. le Président, avant de clore la séance, remercie les participants, ainsi que les agents pour la préparation et leurs accompagnements lors de cette réunion de Bureau.

La séance est levée à 21h15

Le Secrétaire de Séance
M. PIQUARD Charles



Le Président
M. BOUQUET Philippe

